

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

---

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 778 Rect.

présenté par

M. Duron, M. Tourtelier, M. Brottes, M. Bono, Mme Lepetit, Mme Pérol-Dumont,  
Mme Lignières-Cassou, M. Letchimy, M. Le Bouillonnet,  
M. Plisson, Mme Massat, M. Le Déaut, M. Peiro,  
M. Gaubert, Mme Fioraso, Mme Le Loch, Mme Erhel, Mme Gaillard,  
M. Chanteguet, M. Lesterlin, M. Mesquida, M. Bascou, Mme Got, Mme Quéré,  
Mme Batho, Mme Filippetti, M. Philippe Martin  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 10**

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« En outre, l'État étudie la possibilité de mettre en place des prêts à long terme ou des garanties pour faciliter l'acquisition du matériel nécessaire par les opérateurs. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Des dispositifs permettant l'amorçage du financement des matériels nécessaires aux différents programmes industriels de transport propres et d'exportations (Autoroutes de la Mer, Autoroutes Ferroviaires, Autoroutes Fluvio-maritimes, TGV aéro-ferroviaire) sont nécessaires pour faciliter au plan économique et financier la réalisation des objectifs même du Grenelle. L'Etat doit étudier la possibilité de les mettre en place.